

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, en date du 2 Septembre 2025 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage :</i> 26/08/2025	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 18 + 1 pouvoir</i>
	<i>Votants : 19</i>

Présents :

Mesdames DEMON, LAFAGE, MATHIERE, MATHIEU, PARAYRE, SABEL, SAURT,
Messieurs LALABARDE, ARNAL, BARRES, CAUMON, DOCHE, FERRE, LAGARD, LAPEZE,
LAPLANCHE, MEYNEN, ROUX

Absents: Mmes RECHE – SAURAT - MURET

Absents excusés :Mme FICAT a donné procuration à M. CAUMON, Mme LE QUILLEC.

Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Convention d'occupation du domaine public suite à une procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du domaine communal
- Décision budgétaire modificative
- Attribution de complément de subvention associations
- Don en faveur des communes sinistrées des Corbières
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} Juillet 2025

DEBAT :

Pas d'observation

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - BARRES- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU –MATHIERE - MEYNEN - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

DELIBERATIONS

- N° 1 : Convention d'occupation du domaine public suite à une procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du domaine communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation lancée le 24 juillet 2025 pour la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt avec toiture photovoltaïque, un seul dossier de candidature a été déposée par la Sté AMARENCO.

DEBAT :

M. ARNAL demande à quel prix sera revendue l'électricité ?

M. le Maire répond que cela ne nous regarde pas.

M. LAPEZE demande si la Mairie effectue les travaux d'aménagement :

M. le Maire répond que non les bâtiments seront vendus en l'état, une fois que la construction par AMARENCO sera terminée, charge aux acheteurs d'effectuer les travaux d'aménagement.

M. le Maire précise que tous les travaux de raccordements et les chemins d'accès seront à la charge de la Mairie.

Le prix de vente des terrains avait été fixé à 35 euros le m2.

Pour notre commune, 2 projets sont retenus : la couverture du terrain de pétanque et le parc d'activité ST Jean, les permis de construire ont été acceptés.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - BARRES- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

- N° 2 : Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'ouverture d'une classe à l'école Primaire a engendré des dépenses pour l'aménagement : mobilier, ordinateur... Une partie des dépenses sera remboursée par le RPI en fonction du nombre d'élèves.

DEBAT :

M. le Maire précise que la somme sera prélevée sur la ligne de travaux du bâtiment de l'ancienne gendarmerie prévus pour l'aménagement du petit Musée, qui ne débiteront pas cette année. Nous avons le permis de construire, nous allons lancer la consultation des entreprises pour les travaux.

Pas de question.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - BARRES- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU –MATHIERE - MEYNEN - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

- **N° 3 – Attribution de complément de subvention associations**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la nouvelle association Montcuq en Rose a sollicité une subvention de 300 euros pour le démarrage et le fonctionnement de l'association.

L'association des commerçants a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour la fête de la Musique, ils demandent également la prise en charge des repas des musiciens, soit 340 euros

L'amicale des sapeurs pompiers demande la prise en charge des repas des danseuses lors de leur prestation du 14 juillet, soit 50 euros.

DEBAT

Mme SAURT précise que Montcuq en Rose est une association caritative, tous les dons récoltés lors d'octobre Rose sont entièrement reversés à la Ligue contre le Cancer. La subvention de la mairie participera au bon fonctionnement de l'association.

Concernant la fête de la musique, l'ACAM n'a pas bien anticipé le budget de cette manifestation. Les conseillers municipaux regrettent que l'esprit originel de cette fête ait disparu.

Pas de question

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - BARRES- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

- **N° 4 - Don en faveur des communes sinistrées des Corbières**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AMF a mise en place un fond de solidarité aux communes de l'Aude sinistrées suite aux graves incendies du mois d'août. Il demande au conseil Municipal d'approuver ce soutien financier à la hauteur de 400 euros. Il précise que ces dons sont pris sur la ligne des associations, il est donc difficile d'envisager un don plus élevé.

DEBAT

Précisions sur les subventions :

Budget initial 63 000 euros : subventions accordées 60 400 euros

Disponible 2 600 euros

Subvention exceptionnelle Mayotte : 1 000 euros

Subventions exceptionnelles CM du 02/09 : 690 euros

Subvention exceptionnelle AMF AUDE : 400 euros

Disponible au 02/09 : 510 Euros

Pas de question

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - BARRES- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

N° 5 - Questions diverses**I – Visite du Sous Préfet le 26 AOUT :**

Le nouveau sous Préfet, M. RAYMOND Guillaume, est en poste depuis 26 Mai 2025. Il a constaté que Montcuq est un village dynamique, que la création de la commune nouvelle de Montcuq en Quercy Blanc est une belle réussite et peut servir de modèle à d'autres communes.

Il a mit en garde M. le Maire, car nous rentrons dans une période pré-électorale et que les prises de paroles doivent être limitées et maîtrisées, attention également aux manifestations publiques, aux inaugurations.... Ce qui va nous amener à réfléchir sur la diffusion de notre Journal Municipal, doit-on maintenir le numéro de décembre, il en va de même pour la cérémonie des Vœux.

II – Projet PHOTOSOL LEBREIL

Le recours déposé par l'association Environnement Juste a été abandonné, car besoin de faire appel à des avocats ce qui est trop couteux. Maintenant, il est obligatoire d'effectuer des études archéologiques, ce qui va être fait de novembre à mars 2026, financées par le département, montant 63 000 euros.

III – Bilan Tour et Plan d'eau

On comptabilise 75 000 entrées au Lac ce qui est correct avec la météo défavorable du mois de juillet, pour une recette de 53 000 euros HT (63 626€ TTC). Aucun souci avec la borne de paiement. Nous avons de bons retours sur les surveillants de baignade ainsi que sur la sécurité. M. le Maire remercie Patrick Doche responsable du Lac présent tout l'été pour régler les problèmes qui peuvent survenir.

Le bilan définitif de la Tour n'est pas encore connu car elle reste ouverte les weeks end de septembre. Fin août il est de 16 730 euros (17 700 euros en 2024).

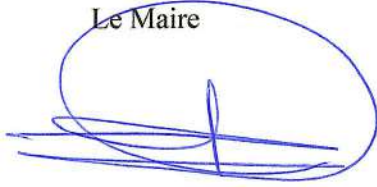
A noter les journées du patrimoine les 20 et 21 septembre, les conseillers municipaux seront sollicités pour assurer la surveillance durant ces 2 jours.

IV – Pose de plaques commémoratives

- **MOSQUITO** : prévue le 11 Novembre
- **BELTRAME** : sur l'ancienne gendarmerie, pas possible le 11 novembre car les autorités ne sont pas disponibles, peut-être le 15 novembre
- **Daniel MAURY** : sur le bâtiment de l'Espace animation, car c'est lui qui a lancé le projet. Date proposée, janvier 2026 le jour des vœux, voir si cela est possible par rapport aux prises de paroles

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 30

Le Maire



A.LALABARDE



La secrétaire de séance



Dominique SAURT